



Délibération n°607
Journées « Opération Conjoint(e) »
Convention
avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Réunion du Comité Syndical du 13 décembre 2018

Convoqué le six décembre deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le treize décembre deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-neuvième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

89^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Madame Nadine ALAPETITE	Monsieur Michel LACROIX
Madame Pascale AMEIL	Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Jacqueline BOLIS	Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE	Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Bertrand PASCIO
Monsieur Serge CHARLEMAGNE	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jacques CHEVALIER	Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Alain DEAT	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Joël DERRÉ	Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Gérard DUBOIS	Monsieur Marc REGNOUX
Madame Blandine GALLIOT	Madame Marie-José TROTE
Monsieur Roger GARDES	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard GUILLAUME	

Avaient donné pouvoir :

Madame Martine BELLEROSE	À Monsieur Roger GARDES
Monsieur Roland BLANCHET	À Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Christian MÉLIS	À Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Alain PAULET	À Monsieur Marc REGNOUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
063-200048171-20181213-607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2018

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Nicolas BONNET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER
Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Philippe GAILLARD

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Journées « Opération Conjoint(e) » Convention avec Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises

Monsieur le Président explique aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que les entreprises du territoire du Grand Clermont, et, plus largement du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne, connaissent des difficultés à recruter, notamment sur des postes de cadres. Ces difficultés sont multifactorielles. Des candidat(e)s retenu(e)s sont freiné(e)s dans leur mobilité ou des salarié(e)s recruté(e)s arrivent seul(e)s parce que le/la conjoint(e) n'y a pas trouvé d'emploi ou qu'il/elle a une image faussée du territoire (absence de poste équivalent en Auvergne, sentiment d'une impossibilité d'y construire une carrière, une région rurale sans grande ville à l'offre de santé/formation/culture... limitée, etc.).

C'est pour contrer ces préjugés et faciliter les recrutements que le Grand Clermont a inscrit dans sa candidature à l'appel à projets « Relever le défi démographique », des journées emploi et découverte du territoire pour les conjoint(e)s de salarié(e)s recruté(e)s.

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises souhaitant également se saisir de cet enjeu, il a été décidé d'expérimenter de façon conjointe des journées « Opération Conjoint(e) », dont la première édition devrait avoir lieu le 25 janvier 2019. C'est pourquoi, il convient de fixer les modalités de ce partenariat, à savoir :

- Préciser le rôle de chacun dans l'organisation de ces journées ;
- Répartir la prise en charge des dépenses qui en découlent entre les deux structures ;
- Mobiliser chacun des réseaux à même de participer à ces journées (EPCI, offices du tourisme, structures d'accompagnement des nouveaux arrivants, structures d'accompagnement des porteurs de projets, réseaux d'intégration des nouveaux arrivants, etc.) ;
- Définir les modalités d'association et de communication

Les dépenses prévisionnelles pour une journée sont estimées à 3.100,00 € et comprennent une prestation de conseil et d'accompagnement, des frais de bouche et la location d'un car pour la visite du territoire.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'approuver les termes de la convention jointe au présent rapport et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver les termes de la convention telle que présentée et annexée à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce projet, incluant ladite convention ;**
- **dit les crédits sont prévus au Budget Primitif des exercices concernés.**

À Clermont-Ferrand, mercredi 19 décembre 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**



Convention de partenariat

Opération Conjoint(e)s

ENTRE :

PETR LE GRAND CLERMONT,

Représenté par son Président Dominique ADENOT,
72 avenue d'Italie,
63057 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

ET

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ENTREPRISES

Représentée par Jean-Dominique SENARD et Laurent WAUQUIEZ

30 Quai Perrache, Immeuble Empreinte
69002 LYON

Article 1 : OBJET

Les entreprises du territoire du Grand Clermont et, plus largement du Puy-de-Dôme et de l'Auvergne, connaissent des difficultés à recruter, notamment sur des postes de cadres. Ces difficultés sont multifactorielles. Des candidat(e)s retenu(e)s sont freiné(e)s dans leur mobilité ou des salarié(e)s recruté(e)s arrivent seul(e)s parce que le/la conjoint(e) n'y a pas trouvé d'emploi ou qu'il/elle a une image faussée du territoire (absence de poste équivalent en Auvergne, sentiment d'une impossibilité d'y construire une carrière, une région rurale sans grande ville à l'offre de santé/formation/culture... limitée, etc.).

C'est pour contrer ces préjugés et faciliter les recrutements, qu'Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et le Grand Clermont décident d'expérimenter conjointement des journées « Opération Conjoint(e)s », rythmées autour de deux temps forts : matinée consacrée à l'emploi et à la promotion du territoire sous forme d'entretiens individuels et d'ateliers ; après-midi dédiée à la découverte des richesses et du dynamisme du Grand Clermont sous forme de visite guidée.

Les journées « Opération Conjoint(e) » seront donc co-organisées par le PETR et Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises sur le territoire du Grand Clermont, et ce pendant la durée de la convention, sauf si l'une ou l'autre des parties manifestait sa volonté, par écrit (courrier ou courriel) de ne pas s'associer à l'une des éditions.

Article 2 : MODALITES D'ORGANISATION

Ces journées seront co-organisées par le chargé d'affaires RH antenne du Puy-de-Dôme d'Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises et par la chargée de mission accueil de nouvelles populations du Grand Clermont.

De par leurs missions respectives, le chargé d'affaires RH d'Auvergne-Rhône-Alpes-Entreprises sera l'interlocuteur privilégié des entreprises participant à ces journées, tandis que la chargée de mission accueil sera l'interlocutrice privilégiée des conjoints.

CO/GC/18 octobre 2018

Afin d'assurer une parfaite organisation des journées « opérations conjoint(e)s », chacune des parties s'engage à :

- Mobiliser les réseaux susceptibles d'y participer (EPCI, offices du tourisme, structures d'accompagnement des nouveaux arrivants, structures d'accompagnement des porteurs de projets, réseaux d'intégration des nouveaux arrivants, entreprises, structures d'accompagnement des nouveaux arrivants, etc.) ;
- Partager toute information permettant la bonne organisation de ces journées ;
- S'associer mutuellement dans les réunions de préparation et de présentation du dispositif.

Article 3 : MODALITES FINANCIERES

Les dépenses prévisionnelles pour une journée sont estimées à 3.100,00 € TTC et comprennent notamment des :

- Prestation de conseil et d'accompagnement à l'organisation de ces journées
- Frais de bouche pour l'organisation d'un déjeuner, d'une pause-café et/ou d'un cocktail
- Location d'un car avec chauffeur

Le PETR et Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises s'engagent à prendre directement en charge des postes de dépenses, en respectant un équilibre dans la répartition des coûts entre les deux structures.

Article 7 : COMMUNICATION

Les outils et actions de communication relatifs aux « journées emploi du conjoint et découverte du territoire » devront faire l'objet d'une validation de chacune des parties, faire mention de la démarche partenariale et afficher les logos des structures partenaires et autres financeurs. De façon générale, les parties s'engagent à présenter les journées « opération conjoint(e)s » comme une démarche partenariale.

Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an et prend effet à compter de sa signature.

Article 8 : RESPONSABILITÉS

En cas de litige portant sur l'interprétation de la présente convention, les deux parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les tribunaux compétents pourront être saisis.